

## Red Bull : peut-on contourner l'appellation?

Les médias et le monde politique sont-ils condamnés à prononcer Red Bull Crashed Ice? L'Asulf croit qu'on pourrait utiliser une parade. Elle en a fait part aux élus municipaux de la capitale, maire et conseillers, au début de décembre. Selon l'Association, la Ville ne doit pas clouer le drapeau même si les organisateurs de l'activité refusent de tenir compte de l'environnement linguistique québécois. L'administration municipale pourrait de son côté mettre en branle des solutions de contournement et essayer de faire des trouées dans le monopole de l'expression anglaise en utilisant d'autres plus respectueuses du français : glisser « grande déboulée Red Bull » ou « championnat du monde Red Bull Crashed Ice » ou d'autres

expressions de rechange dans les débats au conseil municipal, dans les discours, dans les communiqués ou les conférences de presse, dans le journal de l'Administration,

après avoir utilisé au départ les mots imposés par l'Empire.

Un effort des autorités municipales contribuerait au dynamisme et à l'actualisation du français en sol québécois. Une langue ne peut se renouveler en comptant d'abord et avant tout sur la langue des voi-

sins, en important leurs expressions sans raison valable. Le français possède les moyens de se renouveler selon sa logique et à partir de son propre lexique. L'Administration de la capitale doit donner l'exemple. Les médias pourraient se laisser influencer!

**Grande déboulée  
Red Bull**



## L'Après-Noël

Il y a eu de grands soldes dans les magasins le 26 décembre 2013. L'Asulf souhaitait qu'ils soient annoncés comme les soldes de l'Après-Noël et non comme *Boxing Day*. Depuis quelques années, cette dernière expression cède la place à des appellations françaises. L'Asulf continue ses pressions. Elle a invité, encore cette année, les

commerces et les publicitaires à passer au français. Un membre d'Anjou a suggéré à l'entreprise Hi-Fi, le 1<sup>er</sup> janvier, de changer son slogan publicitaire (*Boxing day et Solde Boxing*). Quelques jours plus tard, il voit « Solde de la nouvelle année ». Il se demande s'il y est pour quelque chose. Mais d'autres commerçants pensent encore que l'expression anglaise est très prisée des Québécois (une correspondance datée du 9 janvier). Pour sa part, l'Asulf a expédié en janvier une centaine de lettres à des commerçants récalcitrants, car il en reste quelques-uns. En somme, il faut que tous les consommateurs poussent à la roue.

## Nouveau membre honorifique

Le conseil d'administration de l'Asulf a entériné la nomination de M. Robert Dubuc au sein du comité d'honneur le 23 janvier dernier. Ce dernier fit carrière à Radio-Canada. Il y fut d'abord traducteur-terminologue à partir de 1956, puis successivement animateur du comité linguistique, adjoint au directeur des Services linguistiques et, enfin, directeur de 1985 à 1990. Il mena d'autres activités en parallèle : chargé de cours et concepteur de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal. Il est l'auteur de plusieurs volumes et lauréat de nombreuses médailles. M. Dubuc se joint à M<sup>me</sup> Madeleine Sauvé, à MM. Jean-Claude Corbeil, Fernand Daoust, Aimé Gagné, Jean-Denis Gendron et Pierre Hamel. ([www.asulf.ca](http://www.asulf.ca))



## SOMMAIRE

⇒ Éditorial:	
Renouveau à l'Académie française?	2
⇒ L'off-carnaval :	
le poignard de la honte	2
⇒ Le français, son avenir	2
⇒ Nommé et nominé	3
⇒ Défense de la langue française	3
⇒ Message du trésorier	3
⇒ Interjection anglaise!	3
⇒ Capsules linguistiques	4
⇒ Plan de ville ou carte routière?	4
⇒ Genre des sigles	4
⇒ Ce qu'on appelle un zeugma	4
⇒ Nouvelle présentation de <i>L'Expression juste</i>	4

## Renouveau à l'Académie française?

La cooptation de l'écrivain haïtien-québécois Dany Laferrière à l'Académie française est l'occasion de revenir sur le rôle de l'institution. On se moque souvent de l'Académie et on la critique : elle ronronnerait, elle avancerait à pas de tortue, elle vivrait en marge du siècle, elle ignorerait les francophones de l'extérieur de l'Hexagone.

De fait, l'institution devrait prendre les couleurs du temps et faire une place aux pays de la francophonie, comme le fait la *Real academia* d'Espagne à l'égard de l'Amérique latine, même si le français n'affronte pas le même danger d'éparpillement que l'espagnol. Le déséquilibre démographique entre les territoires européens et le Québec et les aires limitrophes devrait préoccuper les Immortels. L'engagement des Québécois et leur militantisme linguistique justifieraient une présence au sein de l'organisme français.

L'Académie doit aussi se préoccuper des mentalités des locuteurs. On observe tous les jours que le snobisme et le je-m'en-foutisme expliquent nombre d'emprunts inutiles à l'anglais. En France, on voit *duty free* (hors taxes), *look* (allure), *startup* (jeune entreprise)... Au Québec, on multiplie les anglicismes sémantiques (on « partage » à qui mieux mieux). On dérape également : « c'est pas évident ! » (mieux : ce n'est pas chose facile).

Les États français, belge, suisse ou québécois devraient défendre la langue et travailler à faire

évoluer la pensée et les attitudes des locuteurs, encourager les néologismes, les graphies adaptées pour les mots étrangers (parallèlement à l'orthographe modernisée qui fait sa place petit à petit). L'Académie pourrait, dans le même domaine, s'efforcer d'expliquer ou de faire expliquer aux citoyens la manière d'interpréter un dictionnaire : ce dernier se contente-t-il d'enregistrer l'usage? Ou va-t-il jusqu'à conseiller ou jusqu'à recommander la voie à suivre?

L'Académie pourrait assumer la fonction régaliennne de l'État en matière de sauvegarde et de promotion de la qualité de la langue. Elle pourrait faire une place aux autres pays ou territoires de langue française et envisager l'abandon de son activité dictionnaire étant donné la multiplicité des réalisations. De nouvelles préoccupations sont à retenir : encourager la formation de néologismes et la recherche d'expressions propres à désigner les réalités contemporaines, sensibiliser les locuteurs à la qualité de la langue, à une prononciation adaptée des mots étrangers. De telles entreprises seraient des défis importants : le domaine de la langue demeure un lieu de conservatisme, un domaine dominé par l'influence des médias de masse. D'autres chantiers sont imaginables, mais une action sur les mentalités s'impose. Reste à monsieur Laferrière le soin d'apporter à l'Académie un souffle américain.

Gaston  
BERNIER



## L'off-carnaval : le poignard de la honte

Comment expliquer qu'à Québec, municipalité si fière de sa réputation et de son statut de ville française en Amérique du Nord, on ait pu créer impunément un *off-carnaval* (ou *carnaval off*), un *off-festival d'été* et *off-Rideau*? Quelle image locale, nationale et internationale envoie-t-on en utilisant délibérément ainsi des termes anglais, alors qu'il est facile de trouver des équivalents français intéressants, significatifs et pittoresques? Est-ce de l'inconscience, de l'indifférence, de l'insouciance, de la négligence, du je-m'en-foutisme, ou toutes ces possibilités? Alors qu'on ne cesse de décrier haut et fort cette anglomanie qui teinte la France, nous voilà à imiter le même travers pernicieux (quand cela fait notre affaire). C'est comme s'il y avait le discours [dont on se fout volontiers] et la pratique [la langue de la vie courante ayant systématiquement toute préséance et bénédiction!]. Avoir lancé cela dans la sphère publique dans une ville comme Québec, dans un État qui se bat pour conserver péniblement sa langue, sans dénonciation aucune de quiconque (personne physique ou morale), c'est honteux, inexcusable, scandaleux. Il est temps de se réveiller collective-

ment si l'on veut vivre (ou du moins survivre) en français; il faut que les bottines suivent les babines. Promouvoir le français, c'est le devoir le plus élémentaire de tout Québécois, de toute Québécoise et des organismes tant privés que publics, et non juste la tâche exclusive du gouvernement du Québec et de ses organes, dont l'OQLF. Les mots formés avec *off* doivent disparaître du paysage du Québec. Les bonnes traductions en français existent et il suffit d'un petit effort pour les trouver.

**Jocelyn LAVOIE, membre de l'ASULF**

### Le français, son avenir

« L'avenir de notre langue est avant tout une question de volonté politique. Nous devons absolument redevenir maîtres de notre langue, reconquérir notre souveraineté linguistique chez nous, recréer nos mécanismes immunitaires relativement au sida langagier que constitue l'anglo-américain d'aujourd'hui. »

(Claude Camille Cornilleau, *Langue française : de la défense à l'offensive*, 2010, p. 489)

## Nommé et nominé

Le substantif *nominé* n'existe pas en français. Lorsqu'on remet des prix ou des récompenses à des artistes, il faudrait parler de candidats mis en nomination ou sélectionnés et non pas des *nominés*. Ce dernier terme est un calque de l'anglais apparu en français vers 1978. Depuis, l'attaque de *nominé* influence tous les présentateurs et toutes les présentatrices des médias, lesquels ne se rendent pas compte qu'ils en répandent la mode. Pourtant, ils pourraient freiner la contamination s'ils le voulaient. Mais la mode est parfois chose impérative. On entend l'emploi malhabile de l'adjectif « nommé » à titre de solution de rechange. Certains dictionnaires insèrent les mots *nommé* et *nominé*, et indiquent qu'ils sont entrés dans l'usage dans le contexte des remises de prix. Mais il faut être prudent, car rien ne peut justifier un tel usage. Mieux vaudrait opter pour sélectionné, en lice, en nomination, choisi.

**Pierre LINCOURT (Saguenay)**

## Message du trésorier

Lors de l'assemblée générale de l'an dernier, l'un de nos membres, M. Yvon Delisle, a fait une intervention concernant les déductions fiscales avantageuses pour ceux qui font un don à l'Association. Les membres du bureau ont réfléchi à cette question importante puisqu'en effet la moyenne des dons des membres individuels en 2013 était de plus de 100 \$.

Après vérification auprès de l'Agence du revenu du Canada, le conseil d'administration a approuvé, le 23 janvier 2014, l'abolition des frais de cotisation de base fixés à 5 \$ pour les membres individuels et à 10 \$ pour les personnes morales. Dorénavant, le montant du reçu fiscal correspondra à 100 % du don en argent (chèque ou paiement sécurisé PayPal).

Ainsi, pour donner un exemple, un nouveau membre à vie, en plus de contribuer généreusement à la réalisation de nos objectifs, recevra un reçu fiscal de 500 \$, qui lui donnera droit à un remboursement pouvant avoisiner, sinon dépasser, 50 % de ce montant, selon sa situation.

Merci de renouveler votre adhésion tôt en début d'année.

## Défense de la langue française

La revue *Défense de la langue française* vient de publier sa 250<sup>e</sup> livraison. La première est datée de janvier 1958. Pour l'occasion, les éditeurs rappellent qu'elle fut fondée par des journalistes et le Cercle de presse Richelieu au cours des mois précédents. On rappelle la réflexion suivante : « Dans un monde où des millions de personnes n'ont plus d'autre modèle de langage que leur journal écrit ou parlé, la responsabilité des journalistes envers la langue devient écrasante. / Nous devons nous considérer comme de véritables professeurs de français enseignant par l'exemple... » L'Asulf félicite la revue et lui souhaite longue vie.

## Interjection anglaise!

Un visiteur de passage à l'Observatoire de la Capitale (édifice Marie-Guyart) en octobre dernier a constaté que des dépliants publicitaires dans un présentoir étaient tous coiffés en titre d'un magnifique WOW. Cette interjection n'est pas française. Elle est utilisée au Québec sous l'influence de l'anglais. Sa popularité ne lui confère aucune légitimité en regard

de la langue officielle. À la fin de décembre, le directeur général des gens d'affaires du Vieux-Québec a de son côté affirmé que le quartier était différent du voisinage « à cause du wow » des étrangers (*Le Soleil*, 21 décembre 2013, p. 7, 4<sup>e</sup> col.). Les étrangers étaient probablement des Américains! On a vu la même interjection dans une annonce commerciale (« WOW Quel bas prix »; *ibid.*, 22 décembre, p. 16). Il faut corriger sans faute ce grossier anglicisme, qui non seulement dépare le visage français de la capitale et de tout le Québec, mais qui montre en plus l'insouciance ou l'ignorance des entreprises qui ne voient pas la bourde. Si l'on se donnait la peine de consulter un bon dictionnaire de traduction, on verrait qu'en français l'interjection devient « ouah! » ou encore « waouh! », peu usitée au Québec.



### Conseil d'administration

Président	Gaston BERNIER
Vice-présidente	Pierrette VACHON-L'HEUREUX
Secrétaire	Léone TREMBLAY
Trésorier	Christian HÉBERT
Membres	Alain BÉLANGER André BRETON Jean-Guy LAVIGNE Gilles LEVASSEUR Claude MALTAIS France SALVAILLE

**Fondateur et président honoraire**  
Robert AUCLAIR

Tirage : 1 000 exemplaires  
Périodicité : Quatre fois l'an

**Asulf** 5000, boul. des Gradins, bureau 125  
Québec G2J 1N3  
Tél. et téléc. : 418 622-1509  
[www.asulf.ca](http://www.asulf.ca) [asulf@jobetrotter.net](mailto:asulf@jobetrotter.net)

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Publiée depuis 1987, la collection est disponible à l'adresse [www.asulf.ca/publications/journaux.html](http://www.asulf.ca/publications/journaux.html).

*L'Expression juste* accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

### Équipe de rédaction du numéro 56, mars 2014

Rédaction : Robert AUCLAIR, Gaston BERNIER,  
Christian HÉBERT, Danielle LANGELIER,  
Jocelyn LAVOIE, Pierre LINCOURT  
Relecture : France SALVAILLE  
Révision : Yvon DELISLE  
Graphisme et mise en page : Claude LAMARCHE  
Coordination et relecture : Léone TREMBLAY

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1209-434X

## Capsules linguistiques

Au printemps 2013, le comité chargé du site Web a apporté d'importantes modifications à la présentation des capsules linguistiques en ligne. Depuis, seize nouvelles capsules (partager, revamper, qualification, etc.) ont été ajoutées à la section et l'on en compte maintenant une cinquantaine au total. Et l'enrichissement se poursuit.

Pour visionner le contenu d'une capsule, il suffit de cliquer sur le terme choisi. La présentation demeure inchangée depuis la refonte de 2013 : à l'intérieur de chacune des capsules, on trouve d'abord une brève description du terme, puis deux colonnes où sont regroupés, à gauche, les emplois fautifs du mot ou de l'expression et, à droite, les emplois corrects. Suivent enfin la liste des sources et la date à laquelle la capsule a été rédigée ou modifiée. Le contenu ne renferme que l'essentiel de l'information utile.

Les capsules peuvent être consultées par ordre alphabétique ou, si l'on souhaite prendre connaissance des plus récents ajouts, par ordre chronologique. Il faut simplement cliquer sur le bouton correspondant à son choix, à la page [www.asulf.ca/capsules-linguistiques.html](http://www.asulf.ca/capsules-linguistiques.html)

**Danielle LANGELIER**

## Ce qu'on appelle un zeugma

En juin dernier, on a vu à l'écran le texte suivant utilisé par les étudiants recrutés par un syndicat lors de leur assermentation : « J'appuierai et j'obéirai aux statuts et règlements... » La phrase contient une faute de syntaxe, faute que les linguistes appellent un zeugma fautif. En français, on appuie quelque chose, complément direct, et on obéit à quelque chose, complément indirect. On ne peut lier le complément de ces deux verbes comme s'ils étaient tous les deux transitifs directs. Pour s'exprimer correctement, on doit procéder autrement. On pourrait dire : « J'appuierai les statuts et règlements, et je leur obéirai. » Ce serait là une construction de phrase conforme à la syntaxe française, pas la seule évidemment. L'Asulf a adressé la remarque au syndicat.

## Plan de ville ou carte routière?

Une entreprise d'Oshawa ne fait pas toujours la distinction entre une carte routière et un plan de ville. Aussi l'Asulf lui a-t-elle écrit l'automne dernier.

C'est ainsi que l'on parle d'une carte routière du Québec. L'appellation « carte routière » est correcte en français et correspond à *road map*. Par ailleurs, l'appellation « carte des rues », traduction littérale de *street map*, ne se dit pas en français. Dans ce cas, le mot *map* se rend par le mot « plan ». On définit le mot « plan » : carte à grande échelle d'une ville, d'un réseau de communications. On devrait donc avoir un « plan de Saguenay », le plan de Québec, etc., mais une carte du Québec ou de la Saskatchewan.

## Genre des sigles

Normalement, un sigle est du genre du mot principal de la désignation abrégée. La règle est précisée dans le *Multidictionnaire* et dans *Le Ramat de la typographie*. Les dirigeants de la Société Parc-Auto du Québec font comme si le sigle SPAQ était un nom propre. On lit dans le site Internet de l'entreprise « À propos de SPAQ », « un stationnement de SPAQ », « Dois-je aviser SPAQ? ». Mais on pourrait allonger de beaucoup la liste. Si on suit la règle habituelle en français, il faudrait toujours écrire « La SPAQ... ». Les gestionnaires de la Société se doivent de consulter des spécialistes de la langue ou, peut-être, l'OQLF lui-même si les façons de faire habituelles (p. ex., la CSN, la BDL, la CSQ) ne leur indiquent pas la voie à suivre!

## Nouvelle présentation de L'Expression juste

L'actuelle livraison de *L'Expression juste* paraît sous un habillage au goût du jour : en-tête, couleur et mise en page ont été adaptés par madame Claude Lamarche. Les membres du conseil d'administration la remercient chaleureusement de la mise à jour du graphisme.

### ADHÉSION À L'ASULF

#### MEMBRE INDIVIDUEL

Nom \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Tél. (dom.) \_\_\_\_\_ (trav.) \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
 Collaborateur : 30 \$       Bienfaiteur : 100 \$  
 Mécène : 300 \$       Membre à vie : 500 \$  
Date \_\_\_\_\_

#### MEMBRE COLLECTIF

Dénomination \_\_\_\_\_  
Type d'activité \_\_\_\_\_  
Représenté par \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Tél. (trav.) \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
 Collaborateur : 60 \$       Bienfaiteur : 200 \$  
 Mécène : 300 \$  
Date \_\_\_\_\_

PAIEMENT À L'ORDRE DE L'ASULF